



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Présidence 2011-026**  
**Annule et remplace les décisions 2007-99 et 2007-101**  
**Les arrêtés 2007-100 et 102**

**Présidence**  
**Direction Générale des Services**

**Le Président de l'Université**

**Vu**, l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié habilitant les ordonnateurs des Établissements publics à caractère scientifique, culturel et technique et les directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et d'avances auprès de ces établissements,

### **D É C I D E**

**Article 1** - Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription à la Formation Continue.

**Article 2** - Le montant maximum autorisé de l'encaisse est fixé de 1 000 euros.

**Article 3** - Le cautionnement est fixé à 3 811 euros.

**Article 4** - Le régisseur tiendra une comptabilité faisant ressortir, à tout moment, la situation de son encaisse.

**Article 5** - Pour tous les encaissements qu'il effectuera en numéraire, le régisseur est tenu de délivrer des reçus extraits d'un registre à souches numérotées. L'Agent Comptable lui délivrera une quittance qu'il conservera à l'appui de sa comptabilité.

**Article 6** - Les encaissements au moyen d'effets bancaires ou postaux sont recommandés. Après vérification et comptabilisation, ceux-ci sont adressés à l'agent comptable dans le meilleur délai.

**Article 7** - Le régisseur devra présenter sa comptabilité et ses fonds aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 8** - Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Avignon, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**PRÉSIDENTE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**DES SERVICES**

Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25  
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>

Le Président de l'Université d'Avignon  
Emmanuel ETHIS

Vu, l'Agent Comptable de l'Université,  
Christophe PRUVOST